

PERFORMANCE NUMERIQUE

BON DE COMMANDE

ENSEIGNE : _____**ACTIVITÉ :** _____**NOM DU RESPONSABLE :** _____**ADRESSE :** _____**CODE POSTAL :** _____ **VILLE :** _____**TELEPHONE :** _____ **@MAIL :** _____**SITE INTERNET :** _____**N° SIRET :** _____

Je soussigné M. / Mme _____ responsable de l'établissement ci-dessus, demande à bénéficier du pack numérique de la CCI Caen Normandie, conformément aux conditions générales de vente, dont je déclare avoir pris connaissance.

Choisissez le contenu de votre Pack numérique	PU net de taxe	
PERFORMANCE NUMERIQUE Solution diagnostic et coaching pour optimiser votre expérience digitale (12h). <ul style="list-style-type: none">- Analyse détaillée du site web, des réseaux sociaux et du positionnement web- Bilan et réalisation d'un plan d'actions correctives pour optimiser la présence web- Définition des stratégies adéquates (web-marketing, social media)- Suivi et coaching sur les actions préconisées lors de RDV étapes <small>* 600 € net de taxe (coût réel de 1 250 € net de taxe soit 2 jours/conseiller, pris en charge à 52 % par la CCI Caen Normandie)</small>	600 €* 600 €*	<input type="checkbox"/>

Fait à :

Signature et cachet de l'entreprise :

Le :

PACK NUMERIQUE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - Prix : Le prix de la CCI Caen Normandie pour le pack numérique et ses différentes composantes sont définis dans le bon de commande. Ils sont garantis 1 an.

Article 2 - Lancement - Durée : Le lancement correspond à la date d'adhésion indiquée sur le bon de commande. La prestation « performance numérique » correspond à une durée de 12h (non inclus le temps conseiller). Le coût réel de 1 250 € net de taxe soit 2 jours/conseiller, pris en charge à 52 % par la CCI Caen Normandie.

Article 3 - Renouvellement : L'adhésion n'est pas renouvelée chaque année de manière tacite. Le chef d'entreprise est libre de souscrire à un nouveau pack numérique une fois le nombre d'heures incluses utilisées.

Article 4 - Responsabilités de l'entreprise : Le chef d'entreprise s'engage à payer la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie à réception de la facture par courrier.

Article 4 - Responsabilités de la CCI : La CCI n'est tenue que par une obligation de moyens. Elle s'engage à compter de la signature du bon de commande, à respecter les modalités du pack numérique et à assurer les prestations proposées et les heures dédiées auprès du chef d'entreprise.

Article 5 - Cessation d'activité du Client - Transmission : En cas de cessation d'activité du client, le contrat est résilié de plein droit. En cas de transmission, le repreneur n'est pas tenu de souscrire à un pack numérique. Dans ces hypothèses il ne sera dû aucun défraiement ou indemnité par la CCI et par le client. Notamment aucun remboursement des cotisations prorata temporis ne sera effectué.